

TRIPARTITE AGGLOMERATIONSKONFERENZ  
CONFERENCE TRIPARTITE SUR LES AGGLOMERATIONS  
CONFERENZA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI  
CONFERENZA TRIPARTITA DAVART LAS AGLOMERAZIUNS

Aux médias

## **Ensemble pour une politique suisse des agglomérations**

La collaboration dans les agglomérations doit être renforcée

**En raison de leur importance en tant qu'espaces économiques et sociaux, de fortes agglomérations jouent un rôle clé dans le développement de la Suisse. Parallèlement, les agglomérations sont confrontées à des défis et problèmes complexes qu'elles ne sont souvent plus en mesure de résoudre par leurs propres moyens. La capacité concurrentielle ainsi que la qualité de vie peuvent être garanties à long terme uniquement si la collaboration dans les agglomérations est renforcée. Pour ce faire, tout le monde doit tirer à la même corde. Dans ce sens, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) adresse des recommandations à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes. Un modèle d'organisation la plus coordonnée, contraignante et démocratique possible de la collaboration dans les agglomérations est au centre de ces recommandations. Cette approche partenariale est la condition d'une politique suisse des agglomérations réussie.**

En Suisse, environ trois quarts de la population vit dans les agglomérations. Ces dernières sont à l'origine d'importantes impulsions sociales et économiques. Des agglomérations fortes avec une qualité de vie élevée améliorent l'attractivité de la place économique suisse. Mais les agglomérations ont aussi de nombreux défis à relever. Elles doivent lutter toujours plus âprement pour être compétitives au niveau international et concurrencer d'autres métropoles. Les exigences de la population et de l'économie augmentent. L'exécution des tâches devient de plus en plus complexe et coûteuse. Les communes ne peuvent plus réaliser de nombreuses tâches qu'en agissant en commun.

Ce problème a certes déjà suscité depuis longtemps une collaboration accrue dans les agglomérations. Cette collaboration intervient pourtant encore beaucoup trop souvent ponctuellement et sans coordination. Il en résulte des responsabilités mal définies, un processus décisionnel lourd et un ancrage démocratique insuffisant. Raison pour laquelle la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) s'est notamment occupé de manière approfondie, depuis sa création en 2001, de la question de savoir comment renforcer la collaboration dans les agglomérations. Sur cette base, la CTA a désormais adopté des recommandations concrètes à l'attention de la Confédération, des cantons, des villes et des communes.

## **Une organisation plus efficace et plus démocratique de la collaboration**

Afin de renforcer la collaboration dans les agglomérations, la CTA propose des structures régionales simples. Celles-ci doivent réunir de nombreuses organisations existantes et clarifier les intersections. Le Conseil d'agglomération est le cœur politique du modèle de la CTA. Il se compose des président-e-s des communes de l'agglomé-

ration et prend des décisions stratégiques qui sont contraignantes pour toutes les communes d'agglomération. Pour le traitement et la coordination des domaines politiques (p. ex. transport, aménagement du territoire, culture), des commissions sont mises sur pied avec une représentation des communes et, au besoin, du canton et d'autres acteurs. Le peuple peut se prononcer grâce au droit d'initiative et de référendum. Des possibilités de participation peuvent être assurées aux parlements communaux par le biais de l'initiative et du référendum administratifs.

Il faut tenir compte de la situation de départ dans les agglomérations pour envisager les processus de réforme qui s'imposent. Une collaboration contraignante implique une confiance réciproque. Cette condition n'est pas toujours posée d'emblée; il arrive en effet que ce climat doive d'abord être généré. Bien que certaines agglomérations ont déjà élaboré des premières approches, il reste encore beaucoup de travail sur la planche.

Les recommandations de la CTA constituent une déclaration d'intention politique de la part de la Confédération, des cantons, des villes et des communes en faveur d'une organisation plus coordonnée, plus contraignante et plus démocratique de la collaboration dans les agglomérations. Elles montrent que la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont l'intention d'assumer leurs responsabilités au profit d'agglomérations concurrentielles offrant une haute qualité de vie. Cette collaboration partenariale est une condition obligatoire pour réussir une politique suisse des agglomérations.

### **Des solutions grâce à une plate-forme commune**

La CTA est une plate-forme de la Confédération, des cantons, des villes et des communes qui a pour objectif de promouvoir la collaboration verticale et le développement d'une politique commune des agglomérations. Elle a été fondée en février 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. La CTA veut lancer des processus politiques, en particulier grâce à des recommandations dont la mise en oeuvre est toutefois du ressort de ses responsables, c.-à-d. des acteurs institutionnels.

L'échange d'informations est central ainsi que le développement commun de propositions en faveur du renforcement de la collaboration dans les agglomérations et pour la résolution de problèmes d'agglomération dans des politiques sectorielles pertinentes. Par le biais d'efforts coordonnés, il faut améliorer les chances d'avenir des agglomérations en tant que catalyseurs du développement économique, social et culturel.

Berne, le 25 janvier 2005

Pour toute information complémentaire:

- Werner Luginbühl, conseiller d'Etat, président CTA (tél. 031 633 76 79)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 079 456 92 92)
- Urs Geissmann, directeur UVS (tél. 078 737 13 04)
- Sigisbert Lutz, secrétaire général AdCS (tél. 079 248 62 94)
- Georg Tobler, ARE (tél. 079 248 62 94)

Documentation sous:

[www.kdk.ch/internet/kdk/fr/taetigkeitsbereiche/tripartite\\_agglomerationskonferenz/agglomerationspolitik.html](http://www.kdk.ch/internet/kdk/fr/taetigkeitsbereiche/tripartite_agglomerationskonferenz/agglomerationspolitik.html)